

N/REF : 21/01/2026 17H14 C:000039 I:00283
V/REF : AC/C37742
V/Email reçu le Mercredi 21/01/2026 à 17H14

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. TBL
IMMEUBLE : TBL BLOSNE -TBL
RUE DU TEMPLE DE BLOSNE
N° 38A/38B/38C
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 30 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 38C RUE DU TEMPLE DE BLOSNE - M. KOUADIO 06 41 58 72 66
LOGEMENT N° 001888, PORTE N°1888, 4° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : RÉPARATION FUITE SUR CUIVRE ALIMENTATION

Donneur d'ordre : M. C YAUCAT-GUENDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 26/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
MODIFICATION CUIVRE
INSTALLATION D'UN RACCORD A SERTIR 12 CUIVRE 1217 M
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 26/01/26 à 11H10 M. C YAUCAT-GUENDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL010-Ff	Réparation fuite	PP 1	138,00	138,00
TOTAL H.T.					138,00
T.V.A. a 10,00%					13,80
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>151,80</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.